



**Mairie de Briennon**

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : [mairie.briennon@wanadoo.fr](mailto:mairie.briennon@wanadoo.fr)

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 14 MARS 2023**

**N° : 2023/1403/08**

**OBJET : MISE À  
DISPOSITION DE DEUX  
ABRIS-VOYAGEURS PAR LA  
RÉGION**

Le mardi 14 mars 2023 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Anne-Marie ALLOIN, Rachel DURAND, Sandrine CORNIL (pouvoir à J-F. TAMIN), Émilie GORDONS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20230314-2023140308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Secrétaire élue pour la durée de la session : Christine BOURNEZ

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2023

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il n'existe actuellement un abri-voyageurs dans un seul sens route de Roanne, au lieu-dit « Maltaverne » et il en manque un également au niveau du cimetière. La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut mettre à disposition des abris-voyageurs. Les travaux de mise en place (maçonnerie,...) sont pris en charge à 80 % par la Région, sous réserve que le coût soit supérieur à 500 €. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Accepte la mise à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes de deux abris-voyageurs, l'un route de Roanne au lieu-dit « Maltaverne » et le second au niveau du cimetière,
2. Charge Monsieur le Maire de demander les devis nécessaires à leur mise en place auprès des entreprises concernées,
3. Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès de la Région pour la réalisation de ces travaux,
4. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document rendu nécessaire par la présente décision.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,  
Christine BOURNEZ